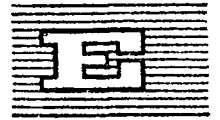
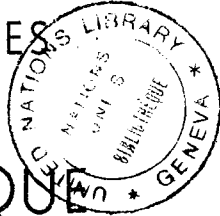


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1255
16 mars 1977

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président de
la Commission des droits de l'homme par le représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suite à ma demande formulée pendant une séance plénière de la Commission qui discutait du point 6, je vous prie de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin que le rapport du Comité spécial contenu dans le document A/31/22/Add.2-S/12150/Add.2 du 13 septembre 1976, concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, soit distribué comme document officiel sous le point 12 de l'ordre du jour.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Dia Allah EL FATTAL
Représentant permanent de la
République arabe syrienne
Chef de la délégation